

## Formulaire raccordement au réseau d'assainissement collectif Maison individuelle – Immeuble collectif – Bâtiment commercial

### FORMULAIRE À COMPLÉTER PUIS À RETOURNER AU SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.

- **La demande concerne** (cocher la case nécessaire) :  
☐ Le raccordement au réseau via une boîte de branchement existante (maison existante).  
☐ Le raccordement au réseau ET création d'une nouvelle boîte de branchement.
- **La demande de raccordement au réseau concerne** (cocher la ou les case(s) nécessaire(s)) :  
☐ Des eaux usées domestiques et assimilées domestiques.  
☐ Des eaux pluviales (envisageable uniquement dans le cas particulier d'un réseau public unitaire).

Les eaux pluviales (EP) doivent être, soit infiltrées sur le terrain, soit évacuées dans un réseau public prévu à cet effet. En cas d'impossibilité technique, le rejet des EP au sein d'un réseau d'assainissement devra être soumis à la validation du service. En outre, en partie privative, les EP devront être séparées des eaux usées (EU).

- **Date prévisionnelle de fin de travaux en partie privée :** .....
- **Renseignements concernant le propriétaire**

NOM/Raison sociale .....Prénom : .....

Téléphone : .....Mail : .....

Numéro : ..... Voie : .....

Code Postal : .....Ville : .....

SIRET/SIREN : .....

- **Renseignements concernant le bâtiment ou projet à raccorder :**  
☐ Maison individuelle  
☐ Maison jumelée / Nombre de lot concerné par la demande : .....  
☐ Immeuble collectif / Nombre de lot concerné par la demande : .....  
☐ Bâtiment commercial / Nombre de lot concerné par la demande : .....  
☐ Surface habitable : .....

- **Adresse du raccordement :**

Numéro : ..... Voie : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Références cadastrales : .....

- **Cochez la case correspondante :**  
☐ Viabilisation d'un terrain nu / N° de permis d'aménager : .....  
☐ Construction neuve / N° de permis de construire : .....  
☐ Construction préexistante à la construction du réseau public (possédant, par exemple, une fosse septique)

## PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À LA DEMANDE :

- Plan de masse donnant avec précision :
  - ☐ situation de l'immeuble par rapport à la voie publique,
  - ☐ le tracé des canalisations sur le terrain concerne,
  - ☐ l'emplacement souhaité de la boîte de branchement à construire en limite de propriété (dans le cas d'une demande de création d'un nouveau branchement).
- Document précisant le nombre de lots le cas échéant (arrêté favorable du permis de construire ou d'aménager / extrait acte de vente / déclaration sur l'honneur)

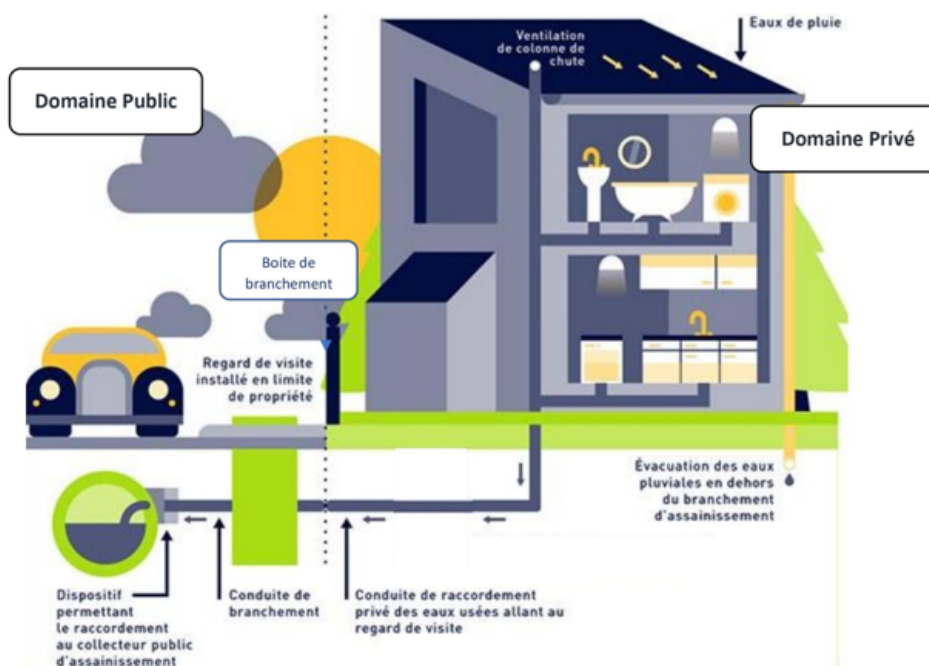
## RÉALISATION DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT :

En cas de demande de création d'un nouveau branchement, les travaux de réalisation de la partie publique du branchement sont entrepris :

- Après réception de la demande de raccordement dûment remplie.
- Après implantation conjointe sur site du branchement.
- Après acceptation du devis.
- Avant tout travaux de construction sur la partie privée.

## RAPPELS ET PRÉCONISATIONS POUR LE RACCORDEMENT DE VOTRE HABITATION AU RÉSEAU :

- Aucune intervention sur le regard de branchement public ne doit être réalisée par le propriétaire ou l'entreprise de travaux.
  - Les eaux pluviales ne doivent pas être rejetées dans le réseau d'assainissement d'eaux usées.
  - Le raccordement de plusieurs immeubles sur un même branchement est interdit sauf accord préalable dûment précisé.
  - Toute modification dans la destination de l'immeuble ou de la nature des rejets doit être signalée au service assainissement.
- **Domaine public** : raccordement à la boîte de branchement déjà installée

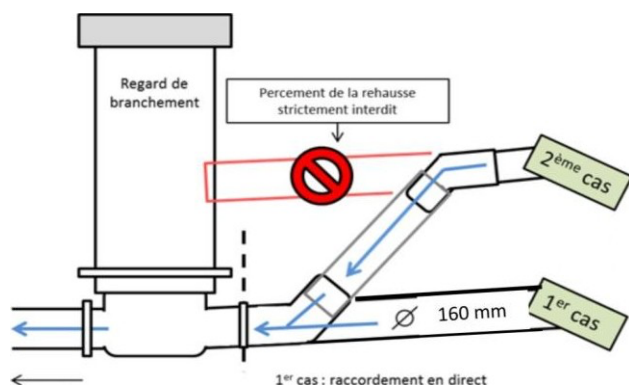


### Domaine privé :

- Diamètre des canalisations : 160 mm minimum (gravitaire).
- Pente des canalisations conseillée de 2%.
- Prévoir des réseaux distincts pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales.
- Raccordement impératif au niveau de l'orifice prévu à cet effet sur la boîte de branchement (voir ci schéma ci-dessous).
- Étanchéité des canalisations et du raccordement à la boîte de branchement (mortier ou ciment prompt interdits).
- Prévoir un regard de visite à chaque changement de direction.
- Munir d'un siphon tous les appareils raccordés aux canalisations.
- Les installations sanitaires situées en contrebas de la chaussée doivent être protégées contre le reflux en provenance du réseau public (installation de clapet anti-retour).
- Déconnexion et vidange de la fosse septique.



### Schéma de principe : raccordement boîte de branchement :



### CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DU RACCORDEMENT



**À l'issue des travaux sur la partie privée (habitation et réseaux), le propriétaire doit prendre contact avec nos services pour programmer une visite de contrôle de la conformité de l'installation.**

**Seule la remise d'un contrôle de conformité établi par notre exploitant autorise réglementairement le rejet au réseau d'assainissement collectif.**

Tout nouveau rejet au réseau collectif d'eaux usées fait l'objet de la facturation de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui s'ajoute aux frais de branchement prévus au devis.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2024, la PFAC est calculée comme suit :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Maison neuve                   | 1 800 € |
| Maison existante non raccordée | 900 €   |

Pour toutes autres opérations, se référer aux modalités de calcul se réfèrent aux taux de base de la délibérant instituant la PAC en date du 28 juin 2012.

Je déclare avoir pris connaissance :

- Du règlement du service public d'assainissement collectif adopté sur ma commune et disponible sur le site internet de la Commune.
- Du fait que tout rejet à l'égout est soumis au versement de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) qui s'ajoutera aux frais de branchement prévus au devis.
- Des préconisations pour le raccordement de mon habitation.

Je m'engage à :

- Autoriser l'accès à ma propriété aux agents du service assainissement afin de faciliter le contrôle de conformité du raccordement (rendre les points d'eau et les regards accessibles).
- Réaliser les travaux nécessaires dans les 6 mois à compter de la visite de contrôle et à contacter l'exploitant du réseau pour contrôler leur bonne réalisation.

Je certifie de mon identité et que ces informations sont exactes.

Fait à.....

Le .....

Signature

**Partie réservée à la Mairie de Die :**

☐ Demande de complément faite au demandeur le :  
.....

☐ Dossier reçu le :  
.....